



## ***INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES***

---

**EXAMEN D'ACCES AU CRFPA**

**Session 2009**

**DROIT DES OBLIGATIONS**

**Jeudi 17 septembre 2009**

**13 H 00 - 18 H 00**

***ATTENTION*** : le candidat doit, pendant la durée de l'épreuve (5 heures), traiter (1) le sujet de droit des obligations ET (2) le sujet de la matière choisie dans son dossier d'inscription.

Article 11 de l'arrêté du 11 septembre 2003

« Lors des épreuves, les candidats peuvent utiliser les codes et recueils de lois et décrets annotés, à l'exclusion des codes commentés. Ils peuvent également se servir de codes ou recueils de lois et décrets ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence sans autres notes que des références à des textes législatifs ou réglementaires. Tout incident est soumis au jury, qui peut prononcer la nullité de la composition »

## Examen IEJ - Droit des obligations (septembre 2009)

La société La Guimauve, filiale de la société Le Bonbon d'or, est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de confiseries de toutes sortes, qui ont acquis une renommée internationale. Ces derniers temps, elle rencontre différents problèmes qu'elle soumet à votre sagacité.

La société La Guimauve est tout d'abord inquiète car, depuis plusieurs mois, elle exécute à perte un contrat de fourniture de chocolats qu'elle a conclu cinq ans auparavant avec la société Kaplan : les conditions économiques qui avaient présidé à la formation de cette convention ne sont en effet plus les mêmes aujourd'hui, notamment en raison de la crise et de la hausse des matières premières, et la société La Guimauve ne peut continuer à satisfaire à ses engagements sans mettre en péril son activité dans la branche chocolat.

Ensuite, la société La Guimauve doit faire face depuis peu à l'arrivée d'un nouveau concurrent, la société La Réglisse, celle-ci s'étant installée dans la région au mépris d'une clause de non-concurrence qu'elle avait conclue avec la société Le Bonbon d'or. Malheureusement, pour des raisons de procédure, la société Le Bonbon d'or a perdu le procès qu'elle avait immédiatement intenté à la société La Réglisse, la juridiction n'ayant pas eu à statuer sur le fond. La société La Guimauve se demande si elle peut malgré tout intenter de son côté un procès à la société La Réglisse, et sur quel fondement.

Enfin, la société La Guimauve a peur de s'être mise dans une situation délicate vis-à-vis de Monsieur Berlingot avec lequel elle négociait l'achat de nouvelles matières premières pour ses confiseries. En effet, au cours des pourparlers, elle a été contactée par un autre fournisseur pratiquant des prix plus attractifs et a conclu le contrat avec lui.

La société La Guimauve se tourne donc vers vous pour recevoir les meilleurs conseils juridiques possibles.